Lettre recommandée avec accusé de réception

Enquête sur l'installation d'éoliennes dans le périmètre de visibilité du Mont Saint Michel

Rueil Malmaison, le 8 décembre 2010

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous n'êtes pas sans ignorer que le coût estimé des programmes éoliens se chiffre à plusieurs dizaines de milliards d'euros, et que leur principal fondement est la recherche d'une rentabilité particulièrement élevée. Cette rentabilité est fondée sur la facturation au consommateur de prix réglementés sans rapport avec le coût de l'énergie sur le marché et de taxes particulières (contribution au service public d'électricité), la totale défiscalisation des revenus des promoteurs (amortissement exceptionnel sur douze mois, non imposition des plus values de cession des titres de société, etc..), et la garantie de tarifs sur une longue durée (quinze ans ou plus).

Pourtant, la production d'énergie par l'industrie des aérogénérateurs est contraire aux objectifs écologiques de réduction des gaz à effet de serre (recours à d'anciennes centrales à énergie fossile pour pallier les aléas et insuffisances du vent), puissamment nocive à la qualité de vie des habitants (laideur, suspicions de risques morbides, perte de valeur des habitations riveraines..), dégradateur de la richesse collective (destruction du potentiel touristique du pays, induction de coûts supplémentaires sur les réseaux, hausse des tarifs électriques), créateur de nouvelles nuisances (bruit, ondes diverses, atteinte à la faune avicole, etc.).

Un rapport parlementaire de janvier 2002 recommandait d'ignorer la filière éolienne au motif qu'elle n'était pas fiable et qu'on ne pouvait compter sur elle lors des périodes de grand froid. Cette défaillance est régulièrement avérée malgré les affirmations contraires et mensongères des promoteurs (rendement proche ou inférieur à 10 % lors des pointes de production électrique de janvier et novembre 2010 - voir rapports d'activité de RTE -).

La filière éolienne est donc dans son ensemble inutile. Elle devient une perversion lorsque, utilisant la thématique porteuse de l'écologie, elle prétend apporter une solution énergétique alors qu'elle n'est qu'un vecteur d'enrichissement sans cause sur le dos de la collectivité

En fait, ce moyen de production participe sans contrepartie positive à l'intensification du déficit budgétaire de l'Etat, à la dégradation de la balance commerciale (puisque les éoliennes sont majoritairement importées), à la pression fiscale accrue sur le consommateur et les autres entreprises. Cette filière a fait la démonstration qu'elle ne crée que des emplois peu nombreux et précaires, aucune promesse d'emplois nombreux et stables n'ayant été à ce jour concrétisée une fois les subventions acquises.

Ce redoutable dispositif de détournement légal de fonds publics démontre à quel point le "model business" des promoteurs d'éoliens est presque parfait. Seule l'organisation d'un lobbying particulièrement structuré à tous les niveaux de décision, dans les instances européennes, nationales et territoriales, fait de cette filière le gisement de profit sans cause le plus extraordinaire que nous connaissions. Ce moyen est décourageant d'immoralité et suspect d'une corruption fréquente et à grande échelle comme en témoignent les innombrables pressions et irrégularités constatées.

L'implantation d'éoliennes est donc par nature une atteinte à la moralité, à la justice sociale, et au bon sens économique.

Un projet d'implantation d'éoliennes aux abords visibles du Mont Saint Michel, centre culturel de l'histoire de France, site mondialement réputé, emblème du rayonnement artistique, architectural et paysager de notre pays, classé au Patrimoine mondial de l'Humanité, relève dans de telles circonstances de la plus scandaleuse inconsistance technique, politique, administrative et culturelle.

La réalisation d'éoliennes autour du Mont Saint Michel serait donc le massacre d'un site merveilleusement beau, le constat d'un abandon des intérêts supérieurs de l'Etat à des intérêts particuliers, le saccage d'un patrimoine collectif et la honte de la France à l'étranger.

Ce projet est en lui-même l'acceptation proposée du sacrifice d'une région et d'une partie de sa richesse économique au seul profit de spéculateurs peu scrupuleux, une forme moderne de pillage. Il est tout simplement la négation de ce que l'Homme civilisé porte de plus élevé.

Un tel projet est aussi absurde que scandaleux. Ce n'est probablement pas pour une autre raison que le Président de la République lui-même avait considéré en public que la réalisation d'un tel projet devait être irrémédiablement exclue.

Vos fonctions d'enquêteur supposent intégrité et impartialité. Aussi, à coté de ceux des probables nombreux protestataires, je vous demande de bien vouloir transcrire ces quelques commentaires et de leur donner la résonance qui s'impose dans les conclusions de votre rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.